

RAPPORT DE GESTION 2021



SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

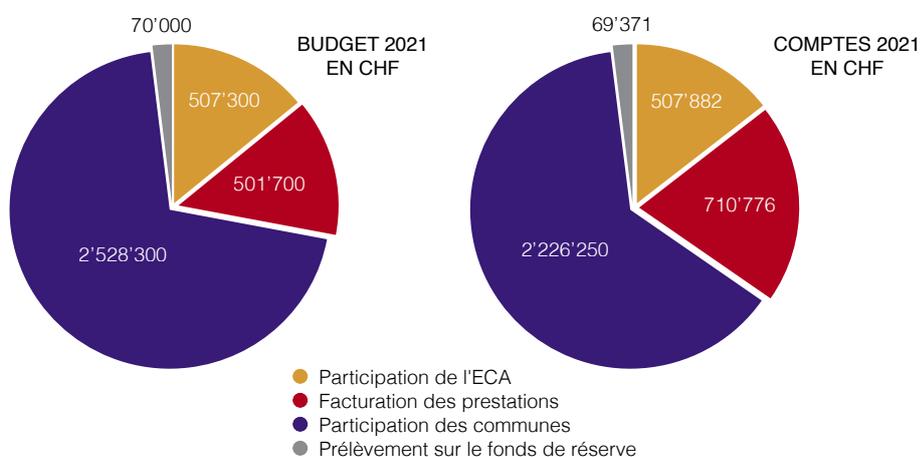
sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

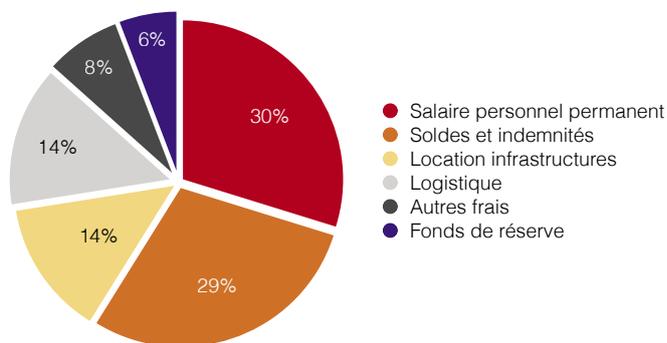
11.6 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

12% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

RÉPARTITION DES RECETTES



RÉPARTITION DES CHARGES



5'899 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

1'378 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le Comité de direction (Codir) par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le Codir présente le budget en premier lieu à la Commission de gestion (Coge), qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a le mandat de gestion financière du SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures comptables et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement le Président du Codir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par le Président du Codir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la Coge, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le Codir. Le Codir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la Coge. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la Coge et du Codir.

8.2 ANALYSE GLOBALE DES COMPTES

Les dépenses présentent une économie globale de CHF 93'020 par rapport au budget, combinée à des revenus supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 209'030 soit +19.4%, comparés à +18.3% en 2020 et +14.3% en 2019), ce qui a pour conséquence une économie de CHF 302'050 (11.9%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Il sied de souligner les effets de la pandémie COVID-19 qui, s'ils n'étaient pas aussi significatifs sur le programme de formation en 2021 par rapport à celui de 2020, ont tout de même constitué une influence non-négligeable sur certaines activités du SDIS en 2021. Ainsi, il convient de garder cela à l'esprit dans l'analyse globale des comptes par rapport au budget selon le tableau en page suivante.

Seules deux positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *312400 achats et consommation de combustible* et *314100 charges d'entretien des bâtiments*. Le premier

dépassement est principalement dû à une sous-estimation des frais de chauffage de l'extension de caserne G1 Yverdon-les-Bains (ci-après extension G1). Le second dépassement est obtenu par le truchement de travaux de réparations suite à des événements imprévisibles, de divers aménagements de l'extension G1 et surtout de la nécessité de procéder à la correction de la réfection des sols de la caserne G1 entreprise en 2019-2020. Ces dépassements font l'objet d'une analyse particulière à la section suivante.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *309100 frais de formation* (CHF 11'277), *312300 électricité* (CHF 11'178) et *316100 loyers et locations* (CHF 52'595).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers (+ CHF 188'346), la position *435900 ventes et prestations diverses* présente un excédent de revenus de CHF 21'843.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
300100	Rétributions des autorités	16'500		25'016		-8'516	-52%
301200	Salaires personnel occasionnel	1'000		840		160	16%
301300	Soldes	688'100		682'184		5'916	1%
303000	AVS-AI-APG-AC	71'000		62'349		8'651	12%
305000	Assurances accidents personnel	1'600		844		756	47%
306000	Indemnisation et remboursement de frais	295'100		287'010		8'090	3%
309100	Frais de formation	92'300		81'023		11'277	12%
309900	Frais divers du personnel	49'000		51'494		-2'494	-5%
310900	Frais administratifs divers	29'000		27'423		1'577	5%
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	39'000		42'309		-3'309	-8%
311400	Achats de matériel et machines	30'000		27'810		2'190	7%
311500	Achats de véhicules	70'000		69'012		988	1%
311600	Achats habits et équipements	11'000		5'930		5'070	46%
312300	Électricité	32'600		21'422		11'178	34%
312400	Achats et consommation de combustible	29'000		42'112		-13'112	-45%
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	9'000		8'074		926	10%
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000		1'928		72	4%
314100	Charges d'entretien des bâtiments	65'000		107'637		-42'637	-66%
315500	Entretien véhicules et matériel	76'500		81'065		-4'565	-6%
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	2'000		1'222		778	39%
316100	Loyers et locations	613'200		560'605		52'595	9%
317000	Frais de réceptions et de manifestations	9'000		6'022		2'978	33%
318100	Frais de ports	6'500		9'181		-2'681	-41%
318200	Frais de téléphones et radios	12'800		12'778		22	0%
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100		2'196		-2'096	-2'096%
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000		10'695		-5'695	-114%
318600	Assurances	30'000		26'539		3'461	12%
318900	Prestations diverses de tiers	41'000		32'548		8'452	21%
330100	Perte sur débiteurs	3'000		-431		3'431	114%
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'127'000		1'077'442		49'558	4%
381400	Attributions au fonds de réserve	150'000		150'000		0	0%
422100	Intérêts compte postal		0		110	110	0%
427100	Produits des locations		120'500		119'247	-1'253	-1%
431900	Encaissement frais de rappels		0		30	30	0%
435600	Facturation de services à des tiers		380'000		568'346	188'346	50%
435900	Ventes et prestations diverses		1'200		23'043	21'843	1'820%
452100	Participations des communes		2'528'300		2'226'250	-302'050	-12%
465100	Participation financière ECA		507'300		507'882	582	0%
481400	Prélèvements aux fonds de réserve		70'000		69'371	-629	-1%
TOTAL*		3'607'300	3'607'300	3'514'280	3'514'280	93'020	2.6%

*Pour une clarté de lecture, les sommes des comptes ont été arrondies à l'unité ce qui peut engendrer une différence d'une unité dans le total.



8.3 DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

312400 achats et consommation de combustible

Le dépassement de CHF 13'112 (45%) est dû aux frais de chauffage de la caserne G1 et de l'extension G1. Le rapport de gestion 2020 précisait d'ailleurs qu'un dépassement substantiel devait être attendu dans cette position. Les frais de chauffage ont été ainsi largement sous-estimés. En ce qui concerne l'extension, les raisons résident dans le fait qu'il s'agit d'un bâtiment neuf sans recul sur sa consommation énergétique et que le contrat de prestations avec Y-CAD – et donc la connaissance des tarifs finaux – n'a pu être signé que tard dans l'année, soit le 18.06.2021. En outre, les frais de chauffage dépendent aussi des conditions météorologiques.

Il convient de signaler qu'une partie des frais de chauffage de l'extension G1 (environ CHF 4'600) sont refacturés à la Ville pour son service de la signalisation et viennent ainsi en recette sous la position 427100. En outre, un loyer perçu pour les locaux de chaufferie vient aussi alimenter cette même position (CHF 8'000).

Il convient donc de s'attendre à un dépassement résiduel dans cette position dans le cadre des comptes 2022.

314100 charges d'entretien des bâtiments

Cette position accuse un dépassement important de 66% (CHF 42'637) qui est expliqué par divers éléments :

- La destruction inopinée et accidentelle d'une porte sectionnelle de la caserne G1 qui a engendré un coût de réparation de CHF 19'060, partiellement remboursé par l'assurance (CHF 14'063) sous la position 435900 ventes et prestations diverses.
- La nécessité de refaire les sols de la caserne G1 après leur réfection en 2019-2020. En effet, le travail effectué par l'entreprise initiale a rapidement montré d'inquiétants signes de dégradation, rendant les sols dangereux et perdant rapidement de leur substance. Après remboursement complet des travaux (environ CHF 19K), il a été nécessaire de procéder à leur réfection avec une nouvelle entreprise, le lien de confiance étant rompu avec la première. Un acompte de CHF 40'000 a été versé en 2021 afin de compenser le remboursement perçu en 2021 et procéder à la réfection urgente durant le mois de janvier 2022.
- Divers aménagements résiduels de l'extension G1 ainsi que ceux de l'extension de caserne C1 et la réfection de certains éléments de la caserne C1.

Ces dépassements ont pu être partiellement compensés par des charges d'entretien inférieures aux montants initialement budgétés, notamment en raison du retard de livraison de l'extension G1.

Le reste des dépenses rentrent dans le cadre des éléments initialement budgétés.

8.4 AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ²

300100 rétributions des autorités

Le dépassement de 52% (CHF 8'516) est dû à l'activité plus soutenue des membres du Codir, du CI et de la Coge dans le cadre du processus de révision des statuts. Une assemblée supplémentaire s'est en outre tenue en raison de l'installation des nouvelles autorités politiques.

3181000 frais de port

Cette position accuse un léger dépassement en absolu, mais représentant tout de même 41% du budget initial. Il est aisément expliqué par le fait qu'une partie des frais de port de 2020 n'a malencontreusement pas été imputée en 2020, mais début 2021. Cela explique aussi l'économie importante (57%) réalisée en 2020. Finalement, une intense campagne de recrutement a été menée en 2021 avec l'envoi de 7'221 courriers, ce qui engendre un supplément de dépenses.

318300 frais comptes bancaires et postaux

Les nouvelles conditions de PostFinance, entrées en vigueur le 1^{er} juillet, concernant le compte courant du

SDIS engendrent des intérêts négatifs qui expliquent à eux-seuls ce dépassement de CHF 2'096 et du même nombre relatif. Ceci n'était malheureusement ni prévisible, ni évitable. Une solution est à l'étude pour changer d'établissement bancaire avec des conditions plus avantageuses. Il conviendra toutefois de s'attendre à un dépassement de cette position en 2022, les intérêts négatifs étant en l'état évalués à environ CHF 4'000 par année.

318500 honoraires, frais d'expertise et cachets

Divers litiges ont occupé le SDIS durant l'année, générant ce dépassement dont la valeur relative de 114% (CHF 5'695) s'explique aussi par le faible montant (CHF 5'000) habituellement consacré à cette position. En outre, un mandat a été attribué à un cabinet en ressources humaines pour évaluer le processus de recrutement des sapeurs-pompiers (NUOVO) afin de faire un bilan de ce dernier après cinq ans de fonctionnement.

² Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

8.5 POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE³

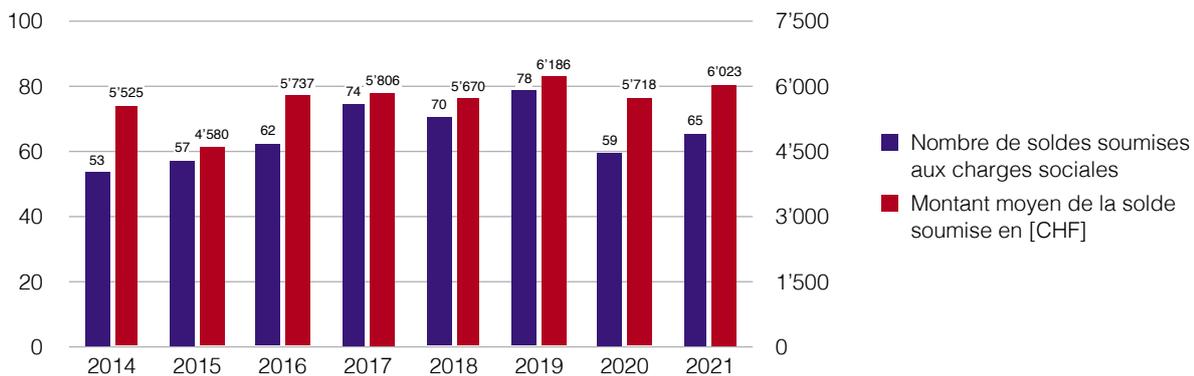
303000 AVS-AI-APG-AC

Si aucun dépassement n'était attendu en 2021, une économie de 12%, soit CHF 8'651, n'était pas non plus envisagée.

Pour rappel, les charges sociales⁴ font l'objet d'une analyse particulière depuis 2016. En 2021, la solde

moyenne soumise à charges sociales a augmenté d'environ 5% par rapport à 2020, se rapprochant de celle de 2019, sans toutefois l'atteindre. Le nombre de soldes soumises aux charges sociales a quant à lui augmenté de 10% par rapport à 2020, mais reste inférieur de 17% à celui de 2019, comme indiqué dans le graphique suivant :

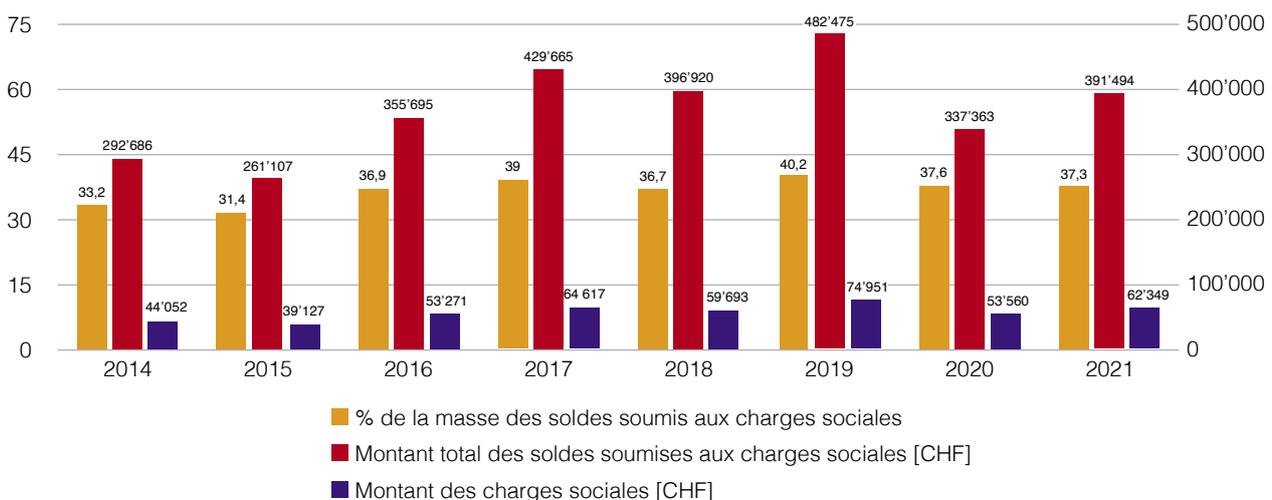
ÉVOLUTION DES SOLDES SOUMISES AUX CHARGES SOCIALES



En conséquence, la masse de soldes soumises aux charges sociales a augmenté de 16% par rapport à 2020, mais reste inférieur de 19% par rapport à 2019 (voir tableau ci-après). Il convient toutefois de noter

que la proportion de la masse des soldes soumises aux charges sociales – i.e. la charge de travail reposant sur les personnes les plus sollicitées par rapport à la charge globale – reste relativement stable (37.3%).

ÉVOLUTION DES CHARGES SOCIALES



³ Seules les économies de plus de CHF 2'000 et de 10% ou de plus de CHF 10'000 de la position budgétaire concernée sont abordées.

⁴ Le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde, au sens de l'administration cantonale des impôts (ACI) – terme ne correspondant pas au terme solde utilisé par le SDIS – dépasse CHF 5'000.

L'économie constatée en 2021 s'explique donc par le fait que le niveau des soldes n'est pas revenu à celui de 2019. Ceci est à son tour expliqué par le fait que les activités de formation ont encore souffert de la situation de la pandémie et ont ainsi été victimes de plusieurs annulations. En outre, le fait qu'un nouveau permanent ait pu être engagé se reflète dans la diminution des heures administratives soldées.

Comme déjà signalé dans les rapports des années précédentes, le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Avec le passage d'une situation pandémique à une situation endémique, il faut s'attendre à une hausse des activités du SDIS et *de facto*, un léger rehaussement des charges sociales. Toutefois, le budget étant maintenu à CHF 71K, aucun dépassement ne peut, à ce stade, être anticipé en 2022.

309100 frais de formation

Une économie de 12% est faite dans cette position, pour un montant de CHF 11'277.

Si les cours cantonaux ont pu être maintenus pour la plupart – et le programme a ainsi pu suivre la ligne budgétaire – il n'en est pas de même des cours fédéraux et internationaux ainsi que des manifestations internationales. Aucune des autres formations budgétées (Mâcon, FDIC, Weber Rescue Day, Interschutz) n'a pu être tenue, ce qui explique l'économie constatée.

311600 achats habits et équipements

L'économie de 46% (CHF 5'070) dans cette position budgétaire est réalisée grâce à la bonne gestion de l'équipement personnel, ce qui a permis de limiter au maximum les dépenses pour de nouveaux habits. En outre, certains achats ont été reportés en 2022 en raison de la nomination en fin d'année de nouveaux officiers.

312300 électricité

L'économie de CHF 11'178 (34%) dans cette position budgétaire est la combinaison de plusieurs facteurs :

- Un remboursement d'une surfacturation de la consommation en 2020 par SEY.
- Une surestimation de la consommation électrique de l'extension G1 dans le cadre du processus budgétaire.
- La reprise timide des activités en raison de la pandémie.
- La prise en charge directe de la consommation électrique des surfaces louées à CSU-nvb par cette dernière.
- La poursuite des efforts d'économie d'énergie par le remplacement de l'éclairage avec la technologie LED et la mise en service de détection de présence.

Il convient de noter, malgré cette diminution, la tendance grandissante au nombre de consommateurs mobiles qui sont en charge dans les casernes. Cette situation préoccupante ne permet pas d'entrevoir de changement proche. Il conviendra de s'attendre à une économie similaire en 2022, le budget ayant été même légèrement augmenté par anticipation des consommations des extensions de caserne.

316100 loyers et locations

Le retard de livraison de l'extension C1 (deux mois) et la baisse du taux hypothécaire de référence pour le montant du loyer de l'extension G1 expliquent l'économie de CHF 52'595, soit 9%, dans cette position.

317000 frais de réceptions et de manifestations

La poursuite de la situation pandémique en 2021 a contribué à l'annulation de nombreux événements ou plus rarement à leur maintien en petit comité souvent sans partie conviviale. Ces facteurs engendrent ainsi une économie de CHF 2'978 (33%) dans cette position.

318600 assurances

Durant l'année 2021, une baisse des primes sur plusieurs contrats, dont les plus importantes sont celles relatives à l'assurance immobilière de la caserne G1 et son extension ainsi qu'à la flotte véhicules, a pu être constatée. Ceci a permis de réaliser une économie de 12% (CHF 3'461) malgré deux nouvelles assurances non-budgétées, soit l'assurance IT pour les défibrillateurs externes et l'assurance machine de la grue du nouveau camion matériel (Ydon 172).

318900 prestations diverses de tiers

Cette position budgétaire enregistre une économie de 21% (CHF 8'452) due au fait que la conciergerie de l'extension G1 n'a été activée qu'en cours d'année et de manière partielle en raison des activités réduites.

330100 perte sur débiteurs

Cette position budgétaire enregistre une économie de 114% (CHF 3'431) car elle n'a fondamentalement pas été utilisée en débit cette année. Il convient toutefois de préciser que la provision pour débiteurs douteux de CHF 41'370.35 a été encaissée en 2021 afin de compenser la perte définitive des créances de Grandevent de CHF 40'936.12, suite à l'entrée en force du jugement. Ceci a généré le faible revenu constaté dans cette position.

352100 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Cette économie substantielle en chiffres absolus (CHF 49'558), mais moindre en chiffres relatifs (4%), est due au départ en cours d'année d'un collaborateur permanent et le remboursement par l'assurance perte de gains d'une absence à moyen terme pour cause d'accident.

8.6 REVENUS

435600 facturation de services à des tiers

Un excédent de CHF 188'346 (50%) a été réalisé sur cette position, résultat direct du nombre d'interventions, avec une augmentation drastique du nombre d'heures⁵ (9'061, en augmentation de 51% par rapport à 2020). Il convient de noter l'événement DILUVIO '21 qui, en l'espace de deux semaines, a généré plus de 2'800 heures d'intervention et une prise en charge historique de CHF 90'082 par l'ECA.

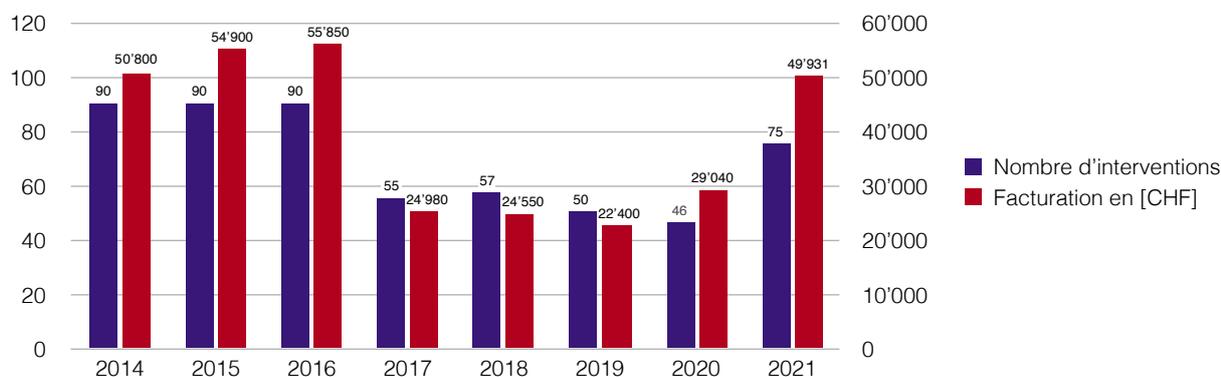
En 2021, 82.3% des interventions ont, soit fait l'objet d'une facturation par le SDIS (30.8%), soit ont été prises en charge (partiellement ou totalement) par l'ECA ou la

DGE (51.5%). Ainsi, une intervention sur trois est entièrement à la charge du SDIS.

Concernant les heures d'intervention⁶, 74.6% des heures d'intervention sont prises en charge par l'ECA ou la DGE et 22% sont facturables par le SDIS, laissant ainsi uniquement 3.47% des heures à charge du SDIS. Selon les chiffres internes au SDIS, ce taux serait plus du double (7.5%) que celui annoncé par l'ECA.

S'agissant des alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, le nombre d'alarmes a aussi drastiquement augmenté (67%) par rapport à 2020, comme le révèle le tableau ci-après :

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS ALARME AUTOMATIQUE



Si la comparaison avec l'année 2020 est complexe en raison de l'abandon provisoire de la facturation due à la pandémie, il est intéressant de voir l'influence de la nouvelle tarification unique de CHF 1'000 par alarme par rapport aux années 2017 à 2019 où l'ancienne tarification s'appliquait. Si le nombre d'alarmes automatiques a augmenté de 39%, les revenus ont quant à eux augmenté de 100%, reflet direct de la nouvelle législation. Ce sont ainsi, en 2021, 46 alarmes automatiques qui ont été facturées directement par le SDIS et 29 prises en charge par l'ECA.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a permis d'encaisser un montant d'environ CHF 2'000 de la part de l'ECA.

Finalement, la question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a été vérifiée sur la base des chiffres

2021 du catalogue des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA en date du 23.06.2017 et des critères estimés par le SDIS. Le montant total du chiffre d'affaires obtenu à partir de prestations imposables se situe à environ CHF 107K selon les critères ECA alors qu'il se situe à CHF 95K selon les critères SDIS. Dès lors le SDIS n'est toujours pas assujéti à la TVA. Une prise de position de la TVA au sujet des critères est attendue depuis de nombreuses années.

435900 ventes et prestations diverses

Cette recette extraordinaire, dépassant de CHF 21'843 (1'820%) le montant budgété, vient principalement du remboursement par l'assurance de la porte de caserne endommagée (CHF 14K) et du remboursement de certains cours fédéraux qui ont été annulés en raison de la pandémie.

⁵ Par souci de comparaison avec les années précédentes, le nombre pris en compte est celui tiré d'ECADIS, nombre qui diffère, pour une raison inconnue, de celui ressortant des statistiques internes au SDIS (9'600 heures).

⁶ Source : Rapport administratif des commandants, ECA, 17.01.2022

SDIS NV 765

118

SPRIS-POMPIERS





8.7 ANALYSE DES SOLDES

301300 soldes

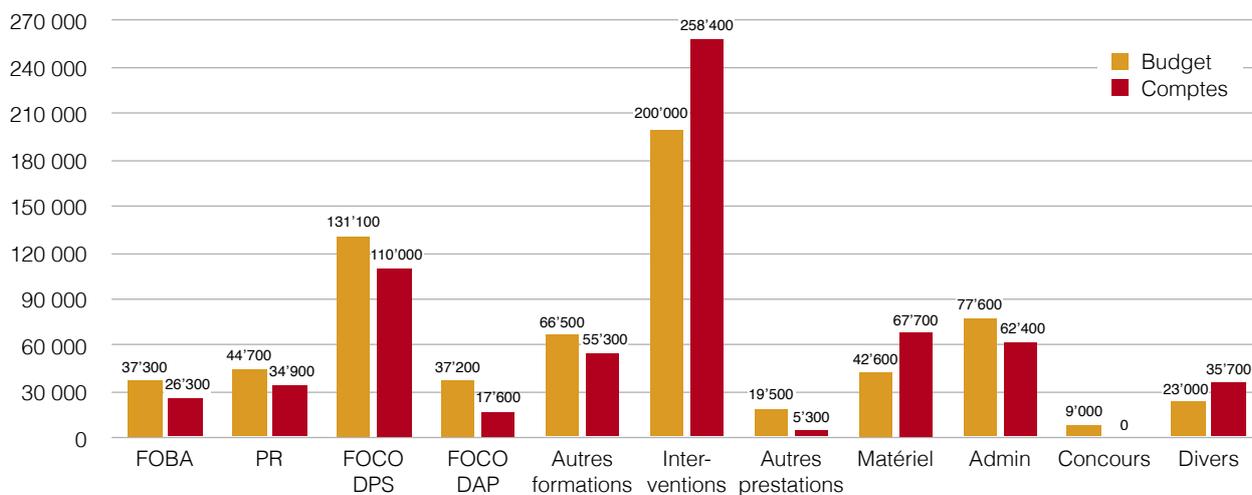
Si la position des soldes rentre parfaitement dans le cadre budgétaire, il est toujours pertinent de l'analyser en détail du fait qu'il s'agit de la seconde position la plus importante et qu'elle fait régulièrement l'objet de variations significatives.

Si la pandémie a eu moins d'impact en 2021 qu'en 2020, il convient tout de même de noter que la formation a dû être réduite durant l'année. Ceci se reflète bien dans le graphique ci-après :

- Les sous-positions liées à la formation se situent environ 15 à 25% en dessous des montants initialement budgétés.
- En ce qui concerne les soldes pour intervention, celles-ci se situent largement au-dessus du budget (30%).

- La position « autres prestations » reflète l'absence quasi-complète d'utilisations particulières de sapeurs-pompiers.
- Au niveau des heures matériel, celles-ci ont dépassé le budget (environ 60%), en raison des nombreux aménagements liés aux extensions de casernes.
- Les heures administratives ont pu être diminuées (environ 20%), suite à la réduction de la formation et grâce à l'engagement d'un nouveau permanent.
- L'absence de concours en 2021 amène cette position à zéro.
- Finalement, la position « divers » présente un dépassement important d'environ 55%. Celui-ci est expliqué par différents événements non-budgétés, qui ont été tenus en 2021 comme la participation au stand de l'ECA du Comptoir NV, la campagne de promotion de la vaccination, la cérémonie de passation des autorités et l'inauguration de l'extension G1, largement repoussée en raison de la pandémie.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



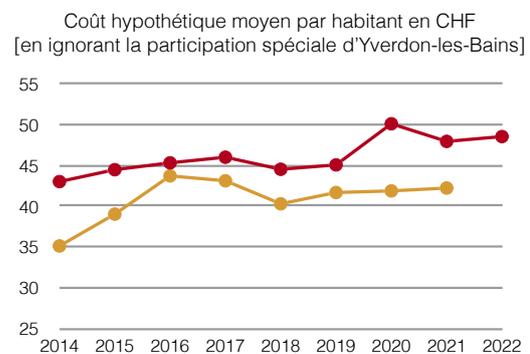
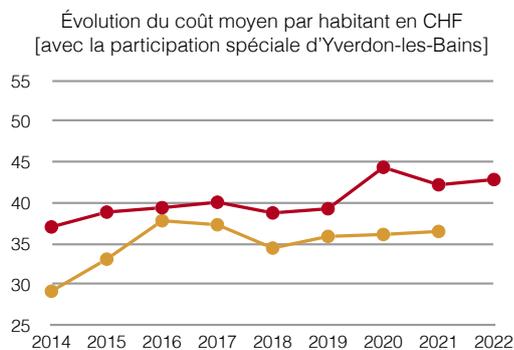
8.8 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2019, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 05.05.2020, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau en page suivante présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 35.93 à 41.06 (45.92 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc largement en-dessous des montants budgétés (CHF 41.57 à 47.51 par habitant, soit environ 12% d'économie).

Une demande d'acompte comptant pour 75% du budget a été faite aux communes membres en date du 04.11.2021. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 27.01.2022. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2014. Il convient de relever que la comparaison est pertinente à partir de 2015, année où l'Association était complète et toutes ses charges prises en considération. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.



Si l'année 2021 affichait un budget inférieur à celui de 2020 (moyenne harmonique⁷ de CHF 42.18 par habitant vs 44.32), les différents événements de l'année, la réduction des activités dues à la pandémie et les locations temporaires ont permis de réaliser certaines économies

et d'afficher des comptes à CHF 36.46 en moyenne soit quasiment identiques à ceux de 2020 (CHF 36.09).

Ainsi durant les quatre dernières années, le coût d'exploitation du SDIS à charge des communes est stable à $\pm 3\%$ autour des CHF 35.50 par habitant.

⁷ La moyenne harmonique des coûts est obtenue par la division de la somme totale de la participation financière des communes par le nombre total d'habitants.

Commune	Montant [CHF]			Coût par habitant [CHF]	
	Budget	Comptes	Écart	Budget	Compte
Belmont-sur-Yverdon	15'920.98	13'761.03	2'159.95	42.57	36.79
Bioley-Magnoux	10'035.21	8'673.77	1'361.45	44.01	38.04
Bonvillars	22'099.77	19'101.57	2'998.21	45.10	38.98
Chamblon	23'203.70	20'055.73	3'147.97	42.97	37.14
Champagne	45'249.82	39'110.92	6'138.90	42.73	36.93
Champvent	29'714.12	25'682.90	4'031.22	43.13	37.28
Chavannes-le-Chêne	13'488.62	11'658.66	1'829.96	43.37	37.49
Chêne-Pâquier	6'624.41	5'725.70	898.71	43.30	37.42
Cheseaux-Noréaz	31'615.83	27'326.61	4'289.22	43.61	37.69
Concise	43'732.00	37'799.02	5'932.98	42.67	36.88
Corcelles-près-Concise	17'284.71	14'939.75	2'344.96	43.10	37.26
Cronay	17'088.48	14'770.14	2'318.34	43.37	37.49
Cuarny	10'377.73	8'969.82	1'407.91	43.42	37.53
Démoret	7'004.70	6'054.39	950.31	44.90	38.81
Donneloye	35'317.08	30'525.73	4'791.36	42.91	37.09
ÉPENDES	15'520.02	13'414.47	2'105.55	43.47	37.58
Fiez	18'965.18	16'392.24	2'572.95	42.62	36.84
Fontaines-sur-Grandson	9'368.42	8'097.44	1'270.98	43.57	37.66
Giez	18'014.36	15'570.40	2'443.95	43.51	37.61
Grandson	141'946.47	122'689.04	19'257.43	42.50	36.73
Method	25'973.33	22'449.61	3'523.72	43.22	37.35
Molondin	10'582.80	9'147.06	1'435.73	44.09	38.11
Montagny-près-Yverdon	35'487.60	30'673.11	4'814.49	47.51	41.06
Mutrux	6'554.57	5'665.33	889.24	42.84	37.03
Novalles	4'365.48	3'773.23	592.25	43.65	37.73
Onnens	22'348.53	19'316.58	3'031.96	44.97	38.87
Orges	14'187.84	12'263.02	1'924.82	42.73	36.94
Pomy	33'911.34	29'310.70	4'600.65	42.76	36.96
Provence	17'142.93	14'817.21	2'325.73	45.23	39.10
Rovray	8'141.83	7'037.25	1'104.58	44.01	38.04
Suchy	27'433.10	23'711.34	3'721.76	42.53	36.76
Suscévoz	9'228.54	7'976.53	1'252.01	42.92	37.10
Treycovagnes	20'453.49	17'678.63	2'774.86	41.57	35.93
Ursins	9'696.14	8'380.69	1'315.44	43.09	37.25
Valeyres-sous-Montagny	29'576.17	25'563.66	4'012.51	41.72	36.06
Valeyres-sous-Ursins	9'724.85	8'405.51	1'319.34	42.84	37.03
Villars-Épeney	4'428.32	3'827.54	600.78	43.41	37.52
Vugelles-la-Mothe	5'827.51	5'036.91	790.60	43.17	37.31
Yverdon-les-Bains	1'556'323.41	1'386'138.37	170'185.04	51.55	45.92
Yvonand	144'340.60	124'758.36	19'582.24	42.03	36.33
TOTAUX	2'528'300.00	2'226'249.95	302'050.05		
MOYENNE HARMONIQUE⁸				42.18	36.46

⁸ Calculée en tenant compte de la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains. CHF 47.90 et 42.18 respectivement en ignorant la participation spéciale.



8.9 BILAN AU 31.12.2021

ACTIF		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
10	Disponibilités	1'973'398.70	1'908'555.28	1'906'167.34
101650	Compte postal	1'973'398.70	1'908'555.28	1'906'167.34
11	Débiteurs	422'796.41	340'551.39	406'831.52
115650	Compte collectif débiteurs	422'796.41	340'551.39	406'831.52
13	Actifs transitoires	-	-61.56	40'558.65
138650	Transferts de fonds	-	-51.55	-51.55
139650	Actifs transitoires	-	-10.01	40'610.20
TOTAL DES ACTIFS		2'396'195.11	2'249'045.11	2'353'557.51

PASSIF		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
20	Créanciers	-1'285'567.18	-1'269'168.73	-1'314'060.21
200650	Compte collectif fournisseurs	-1'285'567.18	-1'268'493.28	-1'314'060.21
200652	Sommes à restituer & rejets BVR	-	-675.45	-
23	Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux	-	-41'370.35	-41'370.35
234201	Provision pour débiteur douteux	-	-41'370.35	-41'370.35
25	Passifs transitoires	-466'319.40	-374'826.70	-624'447.62
259650	Passifs transitoires	-466'319.40	-374'826.70	-624'447.62
28	Financements spéciaux	-644'308.53	-563'679.33	-373'679.33
281650	Fonds de renouvellement SDIS	-644'308.53	-563'679.33	-373'679.33
TOTAL DES PASSIFS		-2'396'195.11	-2'249'045.11	-2'353'557.51

10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2021. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

11 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	332'813.00	78.7
Factures d'interventions	31'757.60	7.5
Factures de locations et autres prestations	58'225.81	13.8
TOTAL	422'796.41	100

Concernant les factures échues pour interventions, il convient de noter qu'une seule facture est en niveau de rappel 2 (après 60 jours) et cinq en niveau 4. Concernant ce dernier niveau qui consiste en la mise aux poursuites, le montant total concerné est de CHF 4'320.10.

20 Créanciers

Concernant la position *200650 compte collectif fournisseurs*, 87% de la somme sont dus à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position *352100*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2022.

23 Fonds spéciaux

Comme indiqué précédemment, la position *234201 provision pour débiteur douteux* a été liquidée en 2021

suite à l'entrée en force du jugement avec la commune de Grandevent, qui efface définitivement la créance contestée.

25 Passifs transitoires

La position *259650 passifs transitoires* correspond à un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS et aux factures relatives aux impôts à la source et aux charges sociales.

28 Financements spéciaux

Il s'agit là du fond de réserve (position *381400*) destiné au renouvellement des véhicules et à l'entretien des bâtiments.

8.10 RÉSUMÉ

Les comptes 2021 sont bien meilleurs que prévus grâce à quatre phénomènes particuliers, à savoir les économies réalisées dans le cadre de la réduction des activités en raison de la pandémie, la réduction de la masse salariale du personnel permanent pour diverses causes, la baisse du taux hypothécaire de référence pour la location de l'extension G1 et le retard de livraison de l'extension de caserne C1, ainsi que les recettes supplémentaires concernant les interventions.

Ceci vient largement compenser les dépassements importants dans les achats et consommation de combustible et les charges d'entretien des bâtiments.

Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 27.01.2022.

La participation financière 2021 des communes est réduite de CHF 302'050.05 (12%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 5.72 par rapport au budget (moyenne de CHF 36.46 par habitant dans les comptes vs CHF 42.18 au budget).

Si les finances du SDIS sont saines et ont permis en 2021 d'atténuer les dépenses supplémentaires engendrées par les communes en raison de la crise sanitaire, il convient de préciser que la comparaison des comptes 2021 avec les années 2019 et précédentes est un exercice délicat en raison de l'influence de la pandémie.

Si les heures du personnel de milice sont légèrement remontées en 2021 par rapport à 2020, suite à la reprise partielle des activités, il convient d'attirer l'attention sur les personnes les plus chargées au sein du SDIS, lesquelles ne sont pas épargnées par la crise sanitaire. À cet effet, l'engagement d'un permanent supplémentaire en 2021 a offert une première soupape de sûreté pour atténuer l'effet d'épuisement des troupes. Mais la question de la survie du système de milice est toujours autant d'actualité et doit être adressée en priorité absolue durant cette législature, même s'il convient de reconnaître que le problème ne s'arrête pas aux frontières du SDIS NV.

Notre passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en mars 2022

Impressum

© 2022 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du Codir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

info@sdisnv.ch





Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Mathod



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-La Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand